

## Parc National, quelle faisabilité ?

---

### **Un parc national dans la réserve de biosphère Fontainebleau – Gâtinais : quelles articulations ?**

**Catherine Cibien, Directrice MAB France**

Je vais essayer de vous parler des articulations possibles de façon ouverte puisqu'on est à faire des hypothèses, ce que pourrait être ce parc national s'il voit le jour. Donc quelles sont les articulations possibles avec la réserve de biosphère ?

Les organisateurs m'avaient demandé de faire un parallèle avec un parc national réserve de biosphère en France qui est celui des Cévennes. C'est un peu difficile puisque le parc national des Cévennes réserve de biosphère est un parc de la génération précédente, il en a été question, au travers de la loi de 70. Créé dans un contexte où il s'agissait du premier parc habité dans sa zone centrale à l'époque, ce qui a été fort critiqué puisqu'on était dans cet état d'esprit que décrivait Patrick Blandin en début de matinée, où on considérait que la nature était bien protégée si les hommes étaient dehors.

Le parc national des Cévennes a été créé à ce moment-là et a demandé après à devenir réserve de biosphère, dans le cadre du programme MAB de l'Unesco, justement pour faire valoir le fait que ce qui était son patrimoine, ce qui était la qualité à la fois de sa biodiversité – même si ce n'était pas le terme qui était employé à l'époque – la qualité de sa faune, de sa flore et de ses paysages était liée aux activités humaines. Finalement c'est ce parc qui se sentait un peu gêné à ses entourures puisqu'on critiquait sa population, le fait qu'il soit peuplé plus précisément, qui a demandé après coup à devenir réserve de biosphère.

L'autre point aussi de grande différence c'est qu'il s'agit d'une zone très rurale, qui était en déprise rurale depuis fort longtemps, quelque chose d'installé. Ici c'est un contexte bien différent.

Quelques mots même si Jean Dey en a parlé tout à l'heure, rappeler ce que sont les réserves de biosphère. Les réserves de biosphère dans le cadre du programme "l'homme et la biosphère" de l'Unesco, elles se décrivent comme des sites de démonstration du développement durable. Sites de démonstration, sites d'expérimentation, proposant pour un territoire donné de conjuguer trois fonctions interdépendantes, une fonction de conservation de la diversité naturelle et culturelle, une fonction de développement économique, social et culturel des populations et enfin une fonction qu'on appelle la fonction d'appui, c'est tout ce qui relève de la connaissance, de l'appui par la recherche, par la formation, par l'éducation. Et on considère que ces trois fonctions sont d'importance équivalente et doivent être menées de front et conjointement.

Deuxième particularité des réserves de biosphère, c'est le zonage. Les parcs nationaux ont également un zonage. Le zonage des réserves de biosphère a trois niveaux, avec des aires centrales. La réserve de biosphère n'apporte pas de droit, c'est une désignation internationale, elles n'ont pas de déclinaison juridique en droit français. Par contre, le réseau mondial de réserve de biosphère – c'est un peu compliqué mais c'est comme ça – a un cadre statutaire international qui est approuvé



## Parc National, quelle faisabilité ?

---

par les Etats-membres de l'Unesco. Mais la réserve de biosphère n'a pas de statut juridique en droit français, et elle s'appuie sur nos outils nationaux et sur les outils nationaux des autres pays, évidemment.

Donc le zonage à trois niveaux de la réserve de biosphère a des aires centrales qui sont protégées dans la loi du pays dans lequel on se trouve. Donc effectivement une aire centrale de réserve de biosphère peut être un cœur de parc national, mais ça peut être aussi une réserve naturelle. Si on est en Allemagne, ça sera du droit allemand qui s'applique. Et ça, c'est une exigence de l'Unesco, mais qui à la fois propose une grande flexibilité sur l'outil proposé. Autour, une zone tampon qui vise à renforcer la protection de la zone centrale, et autour une aire de transition dont l'idée se rapproche assez de celle de solidarité écologique qui est exprimée maintenant dans les parcs nationaux. Ça s'appelle aire de transition ou aire de coopération. L'idée c'est la collaboration avec la population et l'adhésion de la population au projet général.

Voilà quelques mots pour rappeler la réserve de biosphère. Donc les réserves de biosphère, c'est vraiment un réseau mondial, c'est un territoire mais c'est un territoire qui travaille avec d'autres dans le cadre d'un vaste réseau qui porte sur 107 pays, qui est en perpétuel changement. Il y a de nouvelles réserves de biosphère qui sont créées chaque année. Donc un vaste réseau d'échange qui compte plus de 500 sites aujourd'hui. Ces 500 sites finalement obéissent au même cahier des charges et aux mêmes enjeux, aux mêmes objectifs même si évidemment ils se déclinent dans une grande diversité de situations, géographiques, écologiques, mais également politiques sociales et économiques.

Vous ne pouvez pas voir, c'était un extrait du cadre statutaire, sur la façon dont ça marche. Ça dit que les réserves de biosphère doivent associer un éventail de pouvoirs publics, de communautés locales et d'intérêts privés, à la fois à la conception et à la mise en œuvre de la réserve de biosphère. C'est la notion vraiment de participation locale, de projet ouvert, associant des pouvoirs publics et des intérêts privés. Et ce qui est demandé dans le cadre statutaire c'est de mettre en place des mécanismes de gestion, une politique de gestion et une autorité ou un mécanisme, et là aussi l'Unesco laisse pas mal de liberté, pas mal de possibilité, de flexibilité quant à la mise en œuvre de la politique et du mécanisme de gestion.

Le parc national. Là ce sont des termes qui sont issus de parcs nationaux de France. Le parc national c'est un territoire de référence. Je dirais que par rapport à la réserve de biosphère, site de démonstration, c'est un peu des idées qui sont proches, l'idée d'une gestion exemplaire. L'Etat met en place une organisation visant à l'excellence dans la préservation et la gestion. Donc la notion de politique exemplaire, politique intégrée, donc on retrouve la notion d'intégration de différentes fonctions, qui est aussi présente dans la réserve de biosphère. Et l'idée de transmission aux générations futures d'un patrimoine préservé.

La notion de génération future est présente dans les réserves de biosphère, la notion de patrimoine préservé n'est pas exprimée de cette façon-là dans les réserves de biosphère, où réellement la notion de biodiversité comme une construction de la



## Parc National, quelle faisabilité ?

---

société à un moment donné qui finalement génère ce qui va se passer ensuite, qu'a bien présenté Patrick Blandin, cette notion d'itinéraire de trajectoire, est très présente dans la réserve de biosphère, comme dans la convention sur la diversité biologique, qui dit que la biodiversité c'est un choix de société, c'est ce qu'on crée à un moment donné.

Et il y a un deuxième principe qui est présenté dans la convention de la biodiversité que je trouve très intéressant, c'est le fait que la gestion doit admettre que le changement est inévitable. Donc cette idée de mise sous cloche, je crois que définitivement on en est sorti. Et on est tous dans une série de dynamique qu'il convient de piloter au mieux, et pour le bonheur du plus grand nombre, je crois que c'est ça l'idée.

Dans le parc national, il y a la notion de caractère, qu'est-ce qui définit le caractère d'un parc ? Les parcs travaillent beaucoup à cette notion de caractère, qu'est-ce qui fait leur identité ? A la fois cette identité qui est en changement et en évolution puisqu'elle s'intègre dans un mode donné. Donc cette notion de caractère qui est à décrire et qui généralement est la conjonction d'un patrimoine naturel et des hommes qui l'ont habité, qui l'ont transformé, ça a été beaucoup dit ce matin, pour ici il en a été question.

Autre notion importante, c'est la notion de vision partagée. L'idée c'est de mettre des gens autour d'une table et de partager une vision de ce qu'on veut faire pour le futur. Vision intégrée et intégrant donc la cohérence des unités géographiques, se rapportant au parc national, et créant cette notion de solidarité écologique qui effectivement sur le plan scientifique est difficile à formaliser actuellement mais des gens y travaillent. En tout cas, c'est une belle notion, je trouve, sur laquelle il convient d'arriver à bien préciser le contenu. Et qui se réfère plus à des valeurs finalement, des valeurs d'action, des valeurs de travail.

De la même manière je trouve que le concept de réserve de biosphère et tout ce qui a affaire avec les programmes de l'Unesco, ce sont des programmes qui sont porteurs de valeur, des idées à partager, plus que des règles ou des normes. Donc ça vous le savez, le parc national qui a un cœur et une zone d'adhésion. Le nom d'adhésion est bien choisi, c'est travailler, faire travailler collectivement les acteurs dans le cadre d'une charte. Finalement, il y a quand même pas mal de convergences et de points communs.

Voici la réserve de biosphère de Fontainebleau. Cette carte est issue du dossier de renouvellement qui a été déposé par l'Association de gestion de la réserve de biosphère au mois de septembre dernier à l'Unesco. Donc les réserves de biosphères sont révisées tous les dix ans, et à chaque reprise on fait la proposition d'un zonage, d'un périmètre et d'un projet. Donc voilà le périmètre qui a été proposé à l'Unesco en septembre dernier, qui est beaucoup plus grand que le périmètre précédent (le petit trait rouge). En 98, ce qui avait été placé au titre de la réserve de biosphère c'est un territoire plus restreint qu'aujourd'hui puisqu'il intègre la totalité du parc national régional du Gâtinais français. Et donc sort largement du massif forestier



## Parc National, quelle faisabilité ?

---

qui est plutôt sur la partie seine-et-marnaise, et donc intègre tous les boisements du bord de l'Essonne par exemple.

Si un parc national voit le jour à Fontainebleau, cette question du périmètre évoquée à plusieurs reprises va être importante. Il y a une grande partie du territoire qui aujourd'hui fait partie du parc national régional du Gâtinais français, une grande portion de la réserve de biosphère. Alors est-ce qu'il y aura recouvrement, comment ça se passera ? J'ai l'impression que personne n'en sait rien. En tout cas, ça pose des questions quant à l'organisation, qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que ces entités vont travailler ensemble, vont se superposer, sur quelle partie, comment ça va marcher ?

C'est complètement différent par exemple de la situation des Cévennes, parc national réserve de biosphère des Cévennes, où les périmètres sont superposés. C'est la même chose, le parc national réserve de biosphère des Cévennes. Là clairement est-ce que ce sera ça ou est-ce que ce sera finalement une partie disons sur la partie Est qui serait plutôt parc national et le parc naturel régional restant... et comment tout ça pourrait travailler ensemble, c'est un peu dans cette configuration qu'on se trouve je crois.

Si un parc national et un parc naturel régional cohabitaient et se situaient à proximité l'un de l'autre, un parc naturel régional élabore une charte, qui est le projet de territoire validé par les autorités politiques. Les parcs nationaux dans la loi de 2006 eux aussi élaborent une charte qui est leur document de gestion général qui lui aussi est approuvé et considéré comme un projet de territoire. Là il y aura vraiment un travail avec de multiples réflexions à avoir. Est-ce que ça veut dire qu'il y aura deux projets, deux chartes ? Alors une charte et un projet pour la partie forestière, un projet et une charte pour la partie plus agricole ? En tout cas, est-ce que du coup la réserve de biosphère qui a un nom double – réserve de Fontainebleau et du Gâtinais – serait atteinte de schizophrénie. Ce sont des questions qui se posent de façon évidente. Est-ce qu'il y aura deux projets, est-ce qu'il n'y en aura qu'un, comment ils s'articuleront ?

Une situation qui se passe dans d'autres cas, je vous les présenterai par la suite, c'est la réserve de biosphère, donc ce grand territoire qui est désigné par l'Unesco, et son association de support, peuvent-elles être le cadre, pour la coopération entre les organismes, à propos de la gestion globale du territoire, à propos d'une gestion cohérente ? il est fréquent que sur le territoire d'une réserve de biosphère cohabitent différents organismes de gestion. Ça arrive, j'en parlerai juste après notamment avec l'exemple de la Camargue.

Et donc la réserve de biosphère ça peut être un cadre de débat, un cadre de discussion pour la collaboration et pour la recherche de cohérence et d'accroche entre différents organismes. Mais là se pose la question du territoire. Est-ce que le territoire concerné correspond à une réalité écologique, une réalité géographique, une réalité culturelle ou sociale ? Et est-ce que la réserve de biosphère en tant que telle, telle qu'elle est déposée, correspond réellement à un territoire de projet ? Ca, c'est des questions qui sont fondamentales.



## Parc National, quelle faisabilité ?

---

Comme exemple, je donne celui de la Camargue. La réserve de biosphère de Camargue couvre l'ensemble du delta biogéographique du Rhône, c'est l'ensemble de la zone humide. Et sur ce grand territoire, il y a plusieurs gestionnaires. Sur la partie Est, qui correspond à ce que l'on appelle l'île de Camargue qui est entre les deux bras du fleuve, et sur la partie Est le gestionnaire principal c'est le parc naturel régional de Camargue. C'est dans le département des Bouches-du-Rhône et c'est dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur la partie Ouest du Rhône, nous sommes en Languedoc-Roussillon, nous sommes dans le département du Gard, et il y a un autre organisme de gestion qui est un syndicat mixte. Et pourtant ces deux structures de gestion ne perdent rien de leurs prérogatives, chacune agit en tant que gestionnaire sur son territoire. Mais la réserve de biosphère leur sert de cadre de collaboration pour une gestion cohérente de l'ensemble de la zone humide, parce qu'évidemment il y a des décisions, il y a un certain nombre de questions qui se posent à l'échelle globale du delta. Est-ce que dans le cas de Fontainebleau c'est une situation comme ça qui peut intervenir ? Clairement en Camargue je pense que la réserve de biosphère qui a été renouvelée récemment en 2008 joue ce rôle-là et le joue bien. Elle offre un cadre de collaboration intéressant entre les organismes de gestion.

Une situation un peu équivalente est en cours en mer d'Iroise, au bout de la Bretagne, où un parc naturel régional est le gestionnaire des îles d'Ouessant et de l'archipel de Molène, et où un parc naturel a été créé en mer, mais dont les compétences s'arrêtent à la limite de l'eau. La réserve de biosphère là aussi peut être le lieu où ces structures de gestion coopèrent. Je pense que ça c'est une question qui se posera si les deux organismes coexistent à Fontainebleau.

Il y a la question de la visibilité. Clairement je pense que si cette idée de parc national est si ancienne à Fontainebleau, si elle revient depuis si longtemps, c'est parce qu'il y a quand même une volonté de reconnaître au plan national, par une partie de la population, le fait qu'on considère que ce massif est exceptionnel. Il y a la volonté de le montrer, de le savoir, de le faire reconnaître et de le faire savoir. Et l'étiquette parc national est quand même porteuse.

Alors la question de la visibilité, la question de la lisibilité est importante. Je pense qu'aujourd'hui la région est classée au titre de la réserve de biosphère mais ce n'est pas du tout considéré – il me semble – comme une désignation. C'est pas porté, quand on arrive sur la route, on ne voit pas un panneau qui vous dit : vous rentrez dans la réserve de biosphère de Fontainebleau classée par l'Unesco. Pourtant ce n'est pas si mal d'être classé par l'Unesco, mais ce n'est pas quelque chose que le territoire s'est approprié de cette façon-là. C'est peut-être en construction, ça viendra, mais de façon évidente aujourd'hui ce n'est pas affiché, ce n'est pas reconnu. Et peut-être qu'on pense que probablement qu'un parc national serait plus rapidement connu, parce que c'est une structure en droit national et que donc il y a un établissement public fort derrière.

Je pense qu'il y a une question d'appropriation qui se pose. Alors appropriation par la population mais aussi appropriation par les organismes. Finalement, si on prend la



## Parc National, quelle faisabilité ?

---

forêt domaniale qui est gérée par l'ONF, l'ONF est partie prenante de la réserve de biosphère, et en est un élément fort. Donc il est tout à fait logique que l'ONF s'approprie aussi pour la forêt domaniale le fait qu'il était en réserve de biosphère. Idem pour la partie du parc naturel régional du Gâtinais. Ce matin en venant, on a vu le panneau : vous rentrez dans le parc naturel régional du Gâtinais, on n'a pas vu qu'ils étaient parc naturel régional du Gâtinais partie de la réserve de biosphère. Après tout, pourtant c'est le cas. Donc il y a aussi une question d'appropriation par les organismes qui est à renforcer.

La question de la gouvernance se posera si un parc national se crée, évidemment. Dans le cadre du MAB on a eu beaucoup de débats pour savoir si les réserves de biosphère se positionnaient en gestionnaire ou en coordinateur. Il est clair qu'un établissement public comme un parc national, même dans la loi de 2006, clairement il y a eu beaucoup d'évolution depuis la loi de 1970, mais même dans la loi de 2006 l'établissement public porteur du parc national a une possibilité d'action et de gestion qui est forte. Alors que l'établissement porteur de la réserve de biosphère ne se pose pas en terme de gestion, il se pose en terme de coordination des acteurs locaux, en terme d'animation de territoire. C'est vraiment un organisme de dialogue, de débat, mais pas un organisme de gestion. Et ça je pense que c'est une différence importante.

L'idée qui est derrière la réserve de biosphère, c'est l'idée de travailler ensemble pour construire ensemble le projet qu'on veut pour la région dans laquelle on habite et dans laquelle on travaille. Donc la question de la gouvernance se fera et l'articulation des pouvoirs finalement qui évolueront d'une manière ou d'une autre suivant comment sera configuré ce parc national.

Aujourd'hui la réserve de biosphère est pilotée par l'association, qui est plutôt une organisation de réseau, et qui demande finalement comme dans tous les réseaux que les membres du réseau s'approprient et participent à sa dynamique globale. Le parc national c'est un établissement public – si on observe les parcs déjà créés – avec des moyens humains, financiers, des moyens qui sont aussi ceux du décret, donc des moyens beaucoup plus forts d'intervention.

Alors se pose la question du temps, ça rejoint ce que demandait François Letourneux : est-ce que c'est utile le parc national, est-ce qu'il sera facile à faire ? Si la réserve de biosphère jouait bien son rôle, si elle était suffisamment mûre, suffisamment forte, est-ce qu'il y aurait besoin d'un parc national ? Je ne sais pas. Le temps le dira. Je pense quand même qu'il est important, si la réserve de biosphère doit se poursuivre, qu'elle se renforce et qu'elle se fasse mieux connaître. Je ne méconnais pas la question du temps, c'est une affaire de long terme, c'est une affaire de plusieurs dizaines d'années. On le voit bien, l'expérience des 500 réserves de biosphère montre que pour qu'elles deviennent vraiment reconnues et efficaces et qu'elles marquent le territoire sur lequel elles sont, il faut souvent des dizaines d'années. C'est comme ça, le développement durable, ce n'est pas quelque chose qui va vite. Donc il y a la question des moyens qui se posent, et de leur pérennité. Je voulais poser ces quelques questions, je vous remercie.

